



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 31/05/11

Reçu en Préfecture le : 07/06/11
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 30 mai 2011
D-2011/297

Aujourd'hui 30 mai 2011, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

(sauf de 17h20 à 18h00 M.Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Madame Laeticia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *M. Michel DUCHENE (présent jusqu'à 17h30), Mme Chantal BOURRAGUE (présente jusqu'à 17h50), Mme Sylvie CAZES (présente jusqu'à 17h30), Mme Emmanuelle CUNY (présente à partir de 17h55), Mr Matthieu ROUYEYRE (présent jusqu'à 17h30)*

Excusés :

Monsieur Anne-Marie CAZALET, Monsieur Alain MOGA, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Jean-Michel PEREZ

**DISPOSITIF D'AIDE A L'ACCESSION A LA
PROPRIETE PASSEPORT 1^{er} LOGEMENT
AIDE DE LA VILLE AUX ACQUEREURS
AUTORISATION - DECISION**

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 31 janvier 2011, vous avez décidé de la mise en œuvre d'un dispositif destiné à faciliter l'accès social à la propriété pour les ménages primo accédants de logements à Bordeaux, en partenariat avec le Crédit Foncier de France, la SACICAP de la Gironde et le CILSO, sous les conditions générales suivantes :

- l'acquisition est réalisée au moyen d'un PTZ +
- les revenus des ménages ne doivent pas dépasser les plafonds PSLA
- le ménage comporte au moins un adulte et un enfant né ou à naître
- le montant de l'aide de la Ville varie de 3 000 € à 6 000 € selon la composition de la famille

Il peut s'agir d'un logement neuf inclus dans une opération labellisée «Passeport 1^{er} Logement » dont le prix de vente est inférieur à 2 500 € TTC/m² de surface habitable (opérateur social) et à 3 000 € TTC/m² (opérateur privé).

Il peut également s'agir d'un logement ancien sur le territoire du PNRQAD si l'acquéreur réalise dans le délai d'un an après son acquisition des travaux permettant d'en améliorer la performance énergétique (passage d'un DPE à E, F, G avant travaux à A, B, C ou D après travaux).

Ces logements devront être conservés pendant une durée minimale de cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition sans pouvoir être cédés et quelle que soit la forme de la cession, sauf transmission par décès.

Ils devront également être occupés à titre de résidence principale par leur acquéreur pendant cinq ans à compter de la signature de l'acte d'acquisition, sauf cas de force majeure dûment établi.

En cas de non respect de ces clauses, l'acquéreur devra rembourser à la Ville la totalité de l'aide qui lui aura été accordée par celle-ci, dans les trois mois de la survenance de l'évènement.

Au titre de ce dispositif, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 2 projets listés dans le tableau en annexe et qui représentent une aide totale de la Ville de 8 000 €.

L'aide de la Ville sera versée sur le compte du notaire chargé de la régularisation de l'acte de vente.

Pour les logements neufs, le versement de la subvention interviendra sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville et de l'attestation notariée de signature de l'acte d'acquisition faisant apparaître le financement au moyen d'un PTZ + .

Pour les logements anciens, l'acquéreur remettra à la Ville en complément de l'attestation notariée d'acquisition un engagement formel de réaliser les travaux d'économie d'énergie décrits précédemment ainsi qu'un DPE avant travaux.

L'acquéreur justifiera auprès de la Ville de la réalisation des travaux d'économie d'énergie au plus tard dans le délai d'un an après la signature de son acte d'acquisition, au moyen des factures et des DPE après travaux. Dans le cas contraire il sera tenu de rembourser à la Ville la subvention perçue dans les trois mois qui suivent.

La dépense ci-dessus énumérée sera imputée sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 mai 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

LISTE DOSSIERS PASSEPORT 1er LOGEMENT PRESENTES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2011

LOGEMENTS NEUFS SITUES DANS UNE OPERATION LABELISEE PASSEPORT 1er LOGEMENT

N° Dossier	Nom acquéreurs	Composition de la famille	Opérateur	Adresse Immeuble	N° logement	Type logement	Surface habitable en m²	Prix TTC hors parking	Prix TTC/m² de S² hab	Montant PTZ +	Banque PTZ +	Prêt Saccap Gironde	Subvention Ville
1	Mme Christelle CONSTANT M. Antoine PELLERIN	4 personnes dont 1 enfant et 1 à naître	DOMOFRANCE	Résidence Belle Etoile 3 rue des Anciens Combattants d'Alrique	24	T4	84,90	187 700 €	2 211 €	44 814 €	CFF	20 000 €	4 000 €
2	Mme et M. Julien GOYHENEIX	4 personnes dont 2 enfants	DOMOFRANCE	Résidence Saint Vincent de Paul 9 rue Saint Vincent de Paul	508	T5	118,10	218 000 €	1 846 €	51 480 €	Caisse d'Epargne	20 000 €	4 000 €
TOTAL SUBVENTIONS VILLE												8 000 €	